



Les calculatrices programmables seront finalement autorisées au bac 2018



L'application d'une circulaire datant de 2015, qui devait encadrer l'usage de calculatrices aux examens, a été repoussée par le ministère de l'Éducation nationale. Des milliers de lycéens se sont équipés pour rien.

Les calculatrices seront finalement autorisées aux examens. Le ministère de l'Éducation nationale a officialisé aujourd'hui le report de l'application d'une circulaire prise en octobre 2015, qui devait encadrer «l'utilisation des calculatrices électroniques aux examens et concours de l'enseignement scolaire». Le texte interdit les calculatrices programmables, dans lesquelles les utilisateurs peuvent préenregistrer programmes et formules, si ces dernières ne disposent pas d'un «mode examen» permettant de restreindre l'accès à ces données.

» LIRE AUSSI - Bac: l'utilisation de la calculatrice, entre triche, business et flou législatif

«De nombreuses académies ont signalé qu'un nombre significatif d'élèves ne disposait pas à ce jour d'une calculatrice conforme à cette nouvelle réglementation» indique le ministère. «Compte tenu du calendrier des épreuves des différents examens* et du temps nécessaire à l'appropriation des fonctionnalités des modèles autorisés, il a été décidé de surseoir à l'application de la circulaire pour la présente session» précise-t-on rue de Grenelle.

Les élèves de première et terminale qui passeront cet été les épreuves du baccalauréat pourront donc composer «avec l'équipement de leur choix», dans les matières qui le permettent. Seul problème: de nombreux lycéens, suivant souvent les conseils de leurs enseignants, ont déjà acheté les calculatrices autorisées. Des instruments qui peuvent valoir très cher...

«Pouvoir se faire rembourser»

«Attendez ils nous ont fait acheter une calculatrice 80 balles pour qu'elle ait le mode examen et 4 mois avant le bac nous ont dit "ah nan en fait on mettra ça en place l'année prochaine"???» Sur Twitter, Orlane laisse éclater sa rage, comme de nombreux autres lycéens. Depuis le début de l'année, de nombreux professeurs mettent en garde leurs élèves, et leur recommandent d'acheter les fameuses calculatrices munies du mode examen.

Hugo, en terminale S, raconte qu'à l'approche des épreuves du bac blanc organisées dans son lycée, l'établissement a «obligé les élèves à se munir» de ces machines calibrées pour lutter contre la triche. Lui qui possédait une calculatrice programmable est donc allé en acheter une autre ce week-end.. avant d'apprendre que l'ancienne est toujours autorisée. «Ces calculatrices coûtent très cher!» s'insurge-t-il. «Les élèves de familles modestes qui en ont acheté une pour rien

devraient pouvoir se faire rembourser» lance-t-il.

» **LIRE AUSSI - Bac: qu'est-il autorisé de faire avec sa calculatrice?**

Mais d'autres lycéens exultent en apprenant la nouvelle, ravis de pouvoir bénéficier de l'aide à la mémoire numérique que constituent ces calculatrices programmables, très pratiques pour s'éviter d'apprendre ses formules de mathématiques par cœur. «La calculatrice sans mode examen c'est la meilleure nouvelle de 2018» indique par exemple Sofiane, qui prend néanmoins conscience qu'un grand pouvoir implique de grandes responsabilités: «pas le droit de redoubler», conclut-il.

** La circulaire 2015-178 du 1er octobre 2015 dont l'application est reportée vise bien l'ensemble des examens et concours relevant de la DGESCO (3 BACS, DNB, CAP, BEP, Concours général des lycées, concours général des métiers).*